

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de – Allah – Dieu,

Ar-Rahmān – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l’au-delà –,

Ar-Rahīm – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –

Louanges à Dieu le Seigneur des mondes,

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

et que soient accordés à notre maître Mouhammad, le Messager de Dieu, davantage d’honneur et d’élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle.

Khoutbah n°1382

Discours du vendredi 20 mars 2026 correspondant au 1^{er} Chawwal 1447 de l’Hégire.

Incitation à entretenir les Relations avec sa Parenté et Mise en Garde contre la Rupture des Liens familiaux

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ

*Al-hamdou lil-Lah¹ was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin r-raçouli l-Lah ;
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.*

La louange est à Allah, nous Le louons, nous nous repentons à Lui, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée et nous Le remercions. Nous demandons à Allah de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises actions. Celui que Allah guide, nul ne peut l’égarer et celui qu’Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il est le dieu unique et qu’Il n’a pas d’associé, qu’Il n’a pas de ressemblant ni de semblable, ni d’équivalent ni d’égal.

Et je témoigne que notre Maître, notre bien-aimé, notre éminent guide, celui qui nous réjouit le cœur, notre Maître Mouhammad, est Son esclave et Son messager, Son bien-aimé et celui qu’Il a élu, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les gens, guide annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d’un châtement. Il a parfaitement transmis le message, il s’est acquitté de ce qui lui a été confié, il a donné le conseil à la communauté et a fourni son effort,

¹ Il s’agit des piliers selon Ach-Chafi’iyy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

un véritable effort, dans la voie que *Allah* agréé. Que *Allah* le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué chacun de Ses prophètes.

Seigneur, honore et élève davantage en degrés notre Maître *Mouhammad* ainsi que la famille de notre Maître *Mouhammad* comme Tu as honoré et élevé davantage en degrés notre Maître *Ibrahim* ainsi que la famille de notre Maître *Ibrahim*. Et accorde Tes bénédictions à notre Maître *Mouhammad* ainsi qu'à la famille de notre Maître *Mouhammad* comme Tu as accordé Tes bénédictions à notre Maître *Ibrahim* ainsi qu'à la famille de notre Maître *Ibrahim*. Certes Tu es *Al-Hamid* – Celui Qui mérite les louanges –, *Al-Majid* – Celui Qui est glorifié –.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, Lui Qui dit dans un verset explicite de Son Livre :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ۝﴾

(ya 'ayyouha n-naçou ttaqou Rabbakoumou l-Ladhi khalaqakoum min nafsini wahidatin wakhalaga minha zawjaha wabath-tha minhouma rijalan kathiran waniçça' wattaqou l-Laha l-Ladhi taça'alouna bihi wal-'arham 'inna l-Laha kana 'alaykoum raqiba) [sourate An-Niça' verset 1] qui signifie : « **Ô vous les gens, faites preuve de piété à l'égard de votre Seigneur, Lui Qui vous a créés à partir d'une même personne, à partir de laquelle Il a créé son épouse, et desquelles Il a fait naître beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah, Celui par Qui vous vous sollicitez les uns les autres. Et [craignez Allah en maintenant les liens avec] votre parenté². Certes, Allah sait tout de vous.** »

﴿اتَّقُوا رَبَّكُمُ﴾

('ittaqu Rabbakoumou) ce qui signifie : « **Faites preuve de piété à l'égard de votre Seigneur** » signifie obéissez à votre Seigneur en vous pliant à Ses ordres et en évitant Ses interdits. En effet, le gagnant est celui qui a préservé son âme en la protégeant, en la contraignant et en l'empêchant de commettre l'interdit. Celui qui agit de la sorte l'aura préservée. Quant à celui qui lâche la bride à son âme et abandonne ses organes au laisser aller pour commettre les péchés, il aura humilié son âme et aura mérité le châtiment de *Allah*.

Empressez-vous donc d'accomplir le bien, vous les bien-aimés, et gardez-vous bien de tomber dans les actes de désobéissance et les péchés, car l'esclave verra au Jour du jugement que ce qu'il avait accompli dans le bas monde est bien confirmé dans son livre. En effet, *Allah*, Qui est exempt d'imperfection, dit :

﴿إِنَّ السَّمْعَ وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ كُلُّ أُولَٰئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا ۝﴾

('inna s-sam'a wal-basara wal-fou'ada koullou 'oula'ika kana 'anhou mas'oula) [sourate Al-'Isra' verset 36] ce qui signifie : « **Son ouïe, sa vue et son cœur, sur tout cela il aura des comptes à rendre.** »

² Parenté : toute personne ayant un lien de parenté par lien de sang, proche ou éloignée.

Même un regard qu'il a porté vers ce que *Allah* a interdit, il le retrouvera inscrit. Vous, esclaves de *Allah*, craignez-Le. Craignez la gravité de ce Jour au sujet duquel vous avez cru qu'il viendra sans doute aucun. Préparez-vous donc pour ce qui vient après la mort.

Celui à qui l'âme suggère de commettre un interdit, qu'il lui demande des comptes, et qu'il lui parle : « Ô mon âme, je veux pour toi le Paradis ! Ô mon âme je veux pour toi la félicité éternelle ! Ô mon âme ne m'emmène pas en enfer. » Se rendre des comptes à soi-même sert à empêcher ses organes de tomber dans l'interdit et à leur imposer l'obéissance. Ainsi, la personne sera heureuse dans les deux résidences, à savoir le bas monde et l'au-delà.

Esclaves de *Allah*,

﴿ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ ﴾

(*'ittaqqu Rabbakoumou l-Ladhi khalaqakoum min nafsini wahidah*) ce qui signifie : « **Craignez Allah Qui vous a créés à partir d'une même personne.** » Il s'agit là de la personne même de *Adam* *'alayhi s-salam*.

﴿ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا ﴾

(*wakhalaga minhā zawjahā*) ce qui signifie : « **À partir de laquelle Il a créé son épouse** » c'est-à-dire *Hawwa'*, qui a été créée à partir de la côte gauche la plus courte de *Adam*.

﴿ وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ﴾

(*wabath-tha minhouma rijalan kathiran waniṣā'a*) ce qui signifie : « **Allah a fait naître par eux beaucoup d'hommes et de femmes** » c'est-à-dire qu'Il a fait naître de *Adam* et de *Hawwa'* de nombreux hommes et femmes qui ont été disséminés dans les différentes contrées de ce monde, avec leurs différents types, leurs caractéristiques, leurs couleurs et leurs langues. À ce sujet, *Allah*, Qui est exempt d'imperfection, dit :

﴿ وَمِنْ آيَاتِهِ خَلْقُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاخْتِلَافُ أَلْسِنَتِكُمْ وَأَلْوَانِكُمْ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّلْعَالَمِينَ ﴾

(*wamin 'ayatihī khalqou s-samawāti wal-'arḍi wakhtilāfou 'alsinatikoum wa'alwānikoum 'inna fī dhalika la'ayātin lil-'ālimīn*) [sourate *Ar-Roum* verset 22] ce qui signifie : « **Et parmi Ses signes, il y a la création des cieux et de la Terre, les variétés de langage et de couleur. Certes, il y a en cela des signes pour ceux qui sont dotés de science.** » Il est exempt d'imperfection, Lui Qui est tout puissant sur toute chose, Lui Qui est tout puissant à châtier les mécréants et les grands-pécheurs, Lui Qui mérite l'extrême limite de la soumission.

﴿ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ ﴾

(*wattaqqou l-Laha l-ladhi taṣā'alouna bihi wal-'arḥam*) ce qui signifie : « **Faites preuve de piété envers Allah, Celui par Qui vous vous sollicitez les uns les autres** » c'est-à-dire obéissez à *Allah*, Celui par Qui vous faites appel les uns aux autres. En d'autres termes, vous sollicitez

l'aide des uns aux autres en évoquant le nom de *Allah*, comme par exemple lorsque quelqu'un dit à un autre : « *Je te demande en citant le nom de Allah, fais-moi telle chose.* »

﴿وَالْأَرْحَامَ﴾

(*wal-'arham*) ce qui signifie : « **Et [craignez Allah en maintenant les liens avec] votre parenté.** » cela signifie faites preuve de piété envers Allah en ne rompant pas les liens avec votre parenté, c'est-à-dire avec toute personne ayant un lien de parenté par lien de sang, proche ou éloignée.

﴿إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا﴾

(*'inna l-Laha kana 'alaykum raqibā*) ce qui signifie : « **Certes, Allah sait tout de vous** », c'est-à-dire que Allah sait tout de vous et vous montrera vos actes au Jour du jugement. Il sait si vous entretenez les liens avec votre parenté ou si vous faites preuve de manquement en cela.

Chers frères de foi, la religion honorée nous a incités à avoir des caractères éminents, à adopter les bons comportements. Ceci est une cause pour obtenir la récompense éminente dans l'au-delà. Ainsi, il est rapporté dans le *Sahih* de Ibnou Hibban que Abou Hourayrah, que Allah l'a agréé, a dit : « *Ô Messenger de Allah parle-moi d'une chose telle que si je l'accomplis, j'entre au Paradis.* » Alors, le Messenger de Allah *'alayhi s-salam* lui a dit :

((أَطْعِمِ الطَّعَامَ وَأَفْشِ السَّلَامَ وَصِلِ الْأَرْحَامَ وَقُمْ بِاللَّيْلِ وَالنَّاسُ نِيَامٌ تَدْخُلُ الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ))

(*'at-imi t-ta'ama wa'afchi s-salama wasili l-'arhama waqum bil-layli wan-naçou niyamoun tadkhoulil-jannata bisalam*) ce qui signifie : « **Donne à manger, passe le salam autour de toi, entretiens les relations avec ta parenté, lève-toi la nuit pour accomplir les prières surérogatoires pendant que les gens sont endormis ; et tu entreras en paix au Paradis.** »

Ô vous mes bien-aimés, parmi les points sur lesquels la religion a insisté, il y a l'entretien des relations avec sa parenté, c'est un caractère que nous a enseigné le Messenger de Allah ﷺ par son comportement et par sa parole. Ainsi, le Messenger de Allah notre maître Mouhammad ﷺ, quand Jibril *'alayhi s-salam* est venu la première fois avec la révélation et qu'il a raconté à la dame Khadijah ce qu'il avait vu, comment l'Ange était descendu à lui, elle lui avait dit :

((اثْبُتْ يَا ابْنَ عَمٍّ وَأَبْشِرْ، إِنَّكَ لَتَصِلُ الرَّحِمَ، وَتَصْدُقُ الْحَدِيثَ، وَتَكْسِبُ الْمَعْدُومَ، وَتَقْرِي الضَّيْفَ، وَتُعِينُ عَلَى التَّوَائِبِ))

(*'outhbout ya bna 'ammi wa'abchir, 'innaka lataçilou r-rahim, wataçdouqou l-hadith, wataksibou l-ma'doum, wataqri d-dayf, watou'inou 'ala n-nawa'ib*) [rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **Persévère, ô fils de mon oncle et accepte la bonne nouvelle. Certes, tu entretiens les relations avec ta parenté, tu dis la vérité, tu combles les besoins, tu honores l'invité et tu aides à faire face aux épreuves.** »

Et lorsqu'a été révélée la *'ayah* :

﴿وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ﴾

(wa'andhir 'achirataka l-'agrabin) [sourate Ach-Chou'ara' verset 214] qui signifie : « **Et avertis les membres de ton clan les plus proches** », le Messenger de Allah ﷺ était monté sur le mont As-Safa. Il s'était mis à appeler au point que les gens s'étaient rassemblés autour de lui, et il leur avait dit :

((يا مَعْشَرَ قُرَيْشٍ اشْتَرُوا أَنْفُسَكُمْ، لَا أُغْنِي عَنْكُمْ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، يَا بَنِي عَبْدِ مَنَافٍ لَا أُغْنِي عَنْكُمْ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، إِلَى أَنْ قَالَ يَا فَاطِمَةُ بِنْتُ مُحَمَّدٍ سَلِينِي مِنْ مَالِي مَا شِئْتَ لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا))

(ya ma'chara qouraychini chtarou 'anfouçakoum la 'oughni 'ankoum mina l-Lahi chay'a, ya bani 'abdi manafin la 'oughni 'ankoum mina l-Lahi chay'a, 'ila 'an qala ya fatimatou binta mouhammadin salini min mali ma chi'ti la 'oughni 'anki mina l-Lahi chay'a) [rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **Ô vous, gens de Qouraych ! Rachetez-vous ! Certes, je ne pourrai rien vous épargner du châtiment de Allah... Ô vous, fils de 'Abdou Manaf ! Je ne pourrai rien vous épargner du châtiment de Allah...** » Jusqu'à ce qu'il dise : « **Ô Fatimah, fille de Mouhammad ! Demande-moi ce que tu veux de mon argent, mais je ne pourrai rien t'épargner du châtiment de Allah...** » C'est-à-dire que le Messenger de Allah ﷺ a commencé par appeler sa tribu et sa parenté : il a appelé ceux qui n'avaient pas encore cru afin qu'ils croient en Allah, et il a appelé ceux qui étaient déjà croyants en Allah, à s'attacher davantage à la foi et à l'obéissance à Allah jusqu'à la mort.

Esclaves de Allah, sachez que l'entretien des relations avec les membres musulmans de votre parenté fait partie de l'ensemble des devoirs. La rupture des relations avec eux est un grand péché, selon l'unanimité des musulmans. Al-Boukhariyy et Mouslim ont rapporté que le Messenger de Allah ﷺ a dit :

((لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ قَاطِعٌ))

(la yadkhoulou l-jannata qati') ce qui signifie : « **N'entrera pas au Paradis** [avec les premiers à y entrer] **celui qui rompt les liens familiaux.** » C'est-à-dire qu'il sera châtié pendant un certain temps pour avoir rompu les liens avec les membres musulmans de sa parenté, si Allah ne lui pardonne pas.

Aussi, Allah, Qui est tout puissant, dit :

﴿ فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِنْ تَوَلَّيْتُمْ أَنْ تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ وَتَقَطَّعُوا أَرْحَامَكُمْ ﴾ ٢٢ ﴿ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فَأَصَمَّهُمْ وَأَعَمَّى أَبْصَرَهُمْ ﴾ ٢٣ ﴿

(fahal 'açaytoug 'in tawallaytoug 'an toufsidou fi l-'ardi watouqatti'ou 'arhamakoum 'oula'ika l-ladhina la 'anahoumou l-Lahou fa'asammahoum wa'a'ma 'absarahoum) [sourate Mouhammad versets 22-23] ce qui signifie : « **Si vous vous détournez, ne craignez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre les relations avec les membres de votre parenté ? Voilà ceux que Allah a maudits, Il les rend sourds et Il aveugle leurs vues.** »

Les membres de la parenté, ce sont par exemple les tantes maternelles et paternelles ainsi que leurs enfants, les oncles maternels et paternels ainsi que leurs enfants.

Chers frères de foi, cette rupture se produit en faisant ressentir la tristesse et le sentiment d'abandon dans les cœurs des membres de sa parenté. Et ce, soit en ne les soutenant pas financièrement alors qu'ils sont dans le besoin suite à une épreuve qui les afflige, ou bien en cessant de leur rendre visite sans excuse. Si l'un des membres de sa parenté est touché par une épreuve et ne trouve plus de quoi manger, des vêtements ou un logement, plus rien qui le préserve du froid de l'hiver ou de la chaleur de l'été, et qu'on lui casse le cœur en s'abstenant de l'aider alors qu'il est dans cette situation, tout en ayant la capacité de l'aider et en sachant sa situation, c'est une rupture des relations familiales. Et cela ne fait aucun doute que le cœur d'un parent qui est dans le besoin est brisé si un proche à lui le néglige en sachant qu'il est dans cette situation.

Ainsi, parmi les choses qui permettent d'entretenir les relations avec les membres de sa parenté, chers bien-aimés, il y a de les aider lorsqu'ils sont dans le besoin suite à une épreuve qui les afflige. Par exemple en leur rendant visite les jours de joie et les jours de fête tout comme dans les jours de peine, quand s'abattent les épreuves ou en d'autres occasions comme en cas de deuil. Dans ce cas, la visite aura un effet plus fort. Il y a dans le *ḥadīth* ce qui montre le mérite de la solidarité lors des condoléances. En effet, le Messager de *Allah* ﷺ a dit dans un *ḥadīth* rapporté par *Ibnou Majah* :

((مَا مِنْ مُؤْمِنٍ يُعْزِي أَخَاهُ بِمُصِيبَةٍ إِلَّا كَسَاهُ اللَّهُ سُبْحَانَهُ مِنْ حُلِّ الْكَرَامَةِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ))

(*ma min mou'minin you'azzi 'akhahou bimousibatini il-la kasaḥou l-Lahou soubḥanahou min houlali l-karamati yawma l-qiyamah*) ce qui signifie : « **Il n'y a pas un croyant qui présente ses condoléances à son frère suite à l'épreuve d'un décès, sans que Allah, Qui est exempt d'imperfection, lui fasse porter des habits d'honneur au Jour du jugement.** »

Alors que dire si ce musulman a un lien de parenté avec toi ? Ainsi ne fais pas preuve de manquement, esclave de *Allah*, pour accomplir cette obéissance éminente.

Le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيَصِلْ رَحِمَهُ))

(*man kana you'minou bil-Lahi wal-yawmi l-akhiri falyasil rahimah*) [rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mouslim*] ce qui signifie : « **Celui qui croit en Allah et en le Jour dernier, qu'il entretienne les relations avec sa parenté.** » La fiabilité de ce *ḥadīth* fait l'objet de l'accord.

De même, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((مَنْ سَرَّهُ أَنْ يَمَدَّ اللَّهُ فِي عُمْرِهِ وَيُوسِّعَ عَلَيْهِ رِزْقَهُ وَيَدْفَعَ عَنْهُ مِيتَةَ السُّوءِ فَلْيَصِلْ رَحِمَهُ))

(*man sarrahou 'an yamoudda l-Lahou fi 'oumourihī wayouwassi'a 'alayhi rizqahou wayadfa'a 'anhou mitata s-sou'i falyasil rahimah*) [rapporté par *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*] ce qui signifie : « **Celui qui**

aimerait que Allah lui accorde un âge avancé, lui donne davantage de subsistance et repousse de lui la mauvaise fin, alors qu'il entretienne les relations avec sa parenté. »

Chers bien-aimés, les actes d'obéissance ont des secrets... des lumières... une influence et des bénédictions. L'entretien des relations avec sa parenté est une cause pour obtenir une plus grande subsistance, pour être protégé d'une nuisance et pour avoir les bénédictions d'une longue vie. La parole du Messenger ﷺ qui signifie : « ***Celui qui aimerait que Allah lui accorde un âge avancé*** » ne veut pas dire que la prédestination de Allah changerait suite à l'accomplissement d'un acte d'obéissance. Le sens du *hadith* n'est pas que l'âge que Allah a prédestiné à quelqu'un va augmenter et changer suite à son acte d'obéissance, ou que son terme va changer suite à tel ou tel acte d'obéissance. Le sens est plutôt que si Allah donne à l'esclave la force de faire des actes d'obéissance, Il le fait vivre plus longtemps que s'il n'avait pas fait ces actes d'obéissance. Autrement dit, s'il fait tel et tel acte d'obéissance, il obtiendra tel et tel avantage ; et s'il ne les fait pas, il n'obtiendra pas ces faveurs-là, que ce soit les bénédictions d'une longue vie, ou d'être épargné d'une mauvaise fin. Et Allah sait de toute éternité ce qu'il fera ou pas et Allah veut de toute éternité que se réalise ce qu'Il a su que cela aura lieu. C'est cela que les savants du *Tawhid* ont décrété et le sens n'est pas que la prédestination et la destinée de Allah changeraient ; bien plus, devient mécréant celui qui croirait cela. En effet, Allah est exempt du changement de façon catégorique.

Chers honorables bien-aimés, j'attire votre attention sur un sujet important : gardez-vous de tomber dans les pièges du démon – *chaytan* – qui vous incite à dire : « *Untel m'a nui, alors je ne lui rends pas visite* », « *Untel ne me rend pas visite, alors je romps les relations avec lui* » sous prétexte d'agir de la même manière, cela est une cause de privation du bien. Le Messenger de Allah ﷺ a dit :

((لَيْسَ الْوَاصِلُ بِالْمُكَافِي وَلَكِنَّ الْوَاصِلَ مَنْ وَصَلَ رَحْمَهُ إِذَا قَطَعَتْ))

(*layṣa l-waṣilou bil-moukafi'i walakinna l-waṣila man waṣala rahimahou 'idha qata 'at*) [rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « ***Celui qui a le plus de mérite dans l'entretien des liens familiaux n'est pas celui qui rend la pareille. Au contraire, celui qui a le plus de mérite, c'est celui qui entretient les relations avec les membres de sa parenté alors qu'eux les ont rompues avec lui.*** »

Il y a en cela la déclaration qu'entretenir les relations avec les membres de notre parenté qui les rompent avec nous vaut mieux qu'entretenir les relations avec un parent qui les entretient avec nous. En effet, cela fait partie de l'excellence de comportement que Allah agréé et que Son messager aime pour nous. Alors, œuvrez en suivant les qualités et les comportements du Prophète Mouhammad et embellissez-vous en vous attachant au Livre de Allah, car notre Seigneur *ʿazza wajall* dit :

﴿ وَلَا تَسْتَوِ الْحَسَنَةُ وَلَا السَّيِّئَةُ ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ ﴾

(*wala tastawi l-ḥaṣanatu wala s-sayyi'ah 'idfa' bil-lati hiya 'ahṣan fa'idha l-ladhi baynaka wabaynahou 'adawatoun ka'annahou waliyyoun hamim*) [sourate Foussilat verset 34] ce qui signifie : « **La bonne action et la mauvaise ne sont pas équivalentes.** [Si quelqu'un agit envers toi de manière déplacée], repousse [sa nuisance] **par une meilleure action** [que la sienne] ; **ainsi s'il devait y avoir une animosité entre lui et toi, il deviendrait tel un ami protecteur.** »

﴿ اَدْفَعْ بِالَّتِي هِيَ اَحْسَنُ ﴾

(*'idfa' bil-lati hiya 'ahṣan*) c'est-à-dire repousse sa nuisance par un meilleur acte que le sien : en repoussant la colère par la patience... le manque de sagesse – c'est-à-dire l'imbécilité – par l'indulgence... la malversation par le pardon et la bienfaisance... En effet tout cela rassemble beaucoup de cœurs et change beaucoup d'états.

Nous demandons à *Allah* de nous accorder un bon état et une bonne fin, ainsi qu'une mort sur la foi complète.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours :

الحمد لله

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

Al-ḥamdou lil-Lah

was-salatou was-salamou 'ala sayyidina Mouhammadin raṣouli l-Lah

ya 'ayyouha l-ladhi'na 'amanou ttagou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.